

RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00836

Numéro SIREN : 478 846 058

Nom ou dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2018 sous le numéro de dépôt 3381

COPIE CERTIFIÉE

CONFORME
A L'ORIGINAL

Formulaire réglementaire article 33 A
du code de commerce des sociétés

①

BILAN - ACTIF

3381

UGFV N° 2050-SD 2016

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12		
Adresse de l'entreprise : 1 CLOS DAME GILLE		77340 PONTAULT COMBAULT		
Durée de l'exercice précédent : 12		Numéro SIRET : 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2		
		N.C. Oui <input type="checkbox"/>		
		Exercice clos le : 31 12 2015		
		Net		
		Brut		
		Amortissements, provisions		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement (1)	AB	AC	
	Frais de développement (1)	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières (2)	BH	BI	
	TOTAL (ID)	BJ	BK	
			121 178	121 178
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes reçus sur commande	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		DIVIERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD
Disponibilités	CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI	
TOTAL (ID)	CJ	CK		
		1 233 142	1 233 142	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à court terme (IV)	CW		
	Frais de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	
		1 354 320	1 354 320	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part en attente de réalisation	CP	
Renvois : (3) Part à plus d'un an			CR	
Classe de nature de produit		Stocks :		
Classe de nature de produit		Créances :		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2016

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2032

Formulaire obligatoire article 57 A
du code de commerce

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		Nant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé 126 000...)	DA	126 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 600		
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation de cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	393 431		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	33 392		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées	DK			
		TOTAL (II)	DL	565 422	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (G)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	642 047		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 695		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	64 156		
Compte légal	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	788 898		
	Écarts de conversion passif (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EF	1 354 320		
RENCVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	788 898			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire de liaison article 57 A
de l'annexe 2 à la loi de finances 2016

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracomunitaires	Total	
Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		N° : <input type="checkbox"/>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en change	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code de commerce des sociétés)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (8) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK (37 744)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 29 704	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM (3 688)	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 33 392	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs à détailler au (8) ci-dessous		HY IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs à détailler au (8) ci-dessous		IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)		IX	
	(9) Dont transferts de charges		A1	
	(10) Dont dotations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le pondre en annexe) :			Exercice N
			Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures / Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note ci-après 2012.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		Scant			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
			Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	25 178	KE		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	I0	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agenc. et amén. divers	M2	KP	KQ	KR	
		Matériel de transport	M3	KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		KV	KW	KX	
		Emballages récupérables et divers		KY	KZ	LA	
	Immobilisations corporelles en cours		LB	LC	LD		
	Avances et acomptes		LE	LF	LG		
	TOTAL III		IH	II	IJ		
			IK	IL	IM		
			IN	IO	IP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
Autres participations			8U	96 000	8V		
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV		
TOTAL IV			IQ	96 000	IR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	121 178	0H		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation totale ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	par cessures à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	IV	1W	25 178	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	IX	IY	IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agenc. et amén. divers	IS	MG	MH	MI	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7	0W
		Autres participations		I0	0X	96 000	0Y
		Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV			I3	NJ	96 000	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	0K	121 178	0L	



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Compte administratif article 133
Département de l'impôt

Exercice N de 0 le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 - col. 2] - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 3	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 4	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (5) 5		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAL X						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- Porter dans cette colonne le supplément de dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend :
a. le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b. le montant annulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2054) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 = FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 = FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 = FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit imputée chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire annexe N° 1
du Décret n° 2015-1000 du 27 août 2015

Désignation de l'emprunteur : 2G PARTICIPATIONS										Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations - dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EI			EM			EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	PF			PG			PH					
Terrains			PI	PJ			PK			PL					
Constructions	Sur sol propre		PM	PN			PO			PQ					
	Sur sol d'autrui		PR	PS			PT			PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements de construction		PV	PW			PX			PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA			QB			QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE			QF			QG					
	Matériel de transport		QH	QI			QJ			QK					
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM			QN			QO					
	Emballages récupérables et divers		QP	QR			QS			QT					
	TOTAL III		QU	QV			QW			QX					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP			ØQ			ØR					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1		N2		N3	N4		N5		N6				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8		N6		P7	P8		P9		Q1				
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5	Q6		Q7		Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3	R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1	S2		S3		S4			
	Inst. gènes, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8	S9		T1		T2			
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4		T5		T6	T7		T8		T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gènes, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4	U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2	V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7		V8		V9	W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7	W8		W9		X1			
TOTAL III	X2	X3		X4		X5	X6		X7		X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI							NM							NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR		NS	NT		NU		NV				
Total général sans versements (NP + NQ + NR)	NW			Total général sans versements (NS + NT + NU)		NY			Total général sans versements (XW - XY)		NZ				
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à court terme									ZY			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 58 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise: 2G PARTICIPATIONS					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) **	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) †	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % †	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 59 quinquies I) du C.G.I.	II	IK	IM		
	Autres provisions réglementées (I) †	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z		
	Provisions pour impôts (I) †	5B	5C	5D		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer †	5R	5S	5T		
	Autres provisions pour risques et charges (I) †	5V	5W	5X		
TOTAL II	5Z	IV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	Immobilisations (I) † au bilan	incorporelles	6A	6B	6C	6D
		corporelles	6E	6F	6G	6H
		autres mises en équivalence	02	03	04	05
		titres de participation	9U	9V	9W	9X
		autres immobilisations financières (I) †	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
		Sur comptes clients	6I	6U	6V	
		Autres provisions pour dépréciation (I) †	6X	6Y	6Z	
		TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 391-5° du C.G.I.				10		
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Charges représentatives de titres (personnes physiques) prêtes ou remis en garantie (abonnement, contrat, etc.)		UO				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	99 797	99 797	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	1 044 619	1 044 619		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	65 801	65 801		
	Charges constatées d'avance		VS	1 800	1 800		
TOTAUX			VT	1 212 017	1 212 017	VV	
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes aupres des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		7G				
	à plus d'1 an à l'origine		7H				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 597	13 597			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 925	5 925		
Obligations cautionnées			VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	705 220	705 220			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	64 156	64 156			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	788 898	788 898	VZ	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire d'imposition (annexé à l'annuaire 2016) de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (annexé au code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Neant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le 13/11/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
							WA	33 392	
Charges non admissibles en déduction de ce résultat fiscal	Rémunération du travail entreprises à l'IR		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2051-NOI-SD)							17	(37 744)
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats financiers visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
	long terme		- imposées au taux de 0 %						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							
		- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW			
		Déficits (charges antérieurement déduits sur les PAIF (art. 209 C))	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							WR	(4 352)	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et imposables différenciés	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							16		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
Majoration d'amortissement *							XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le chiffre d'affaires et exonérations	Entreprises nouvelles (différentiel de cotisations) (art. 150 bis)	K9	Entreprises nouvelles (art. 150 bis)	L2	Entreprises nouvelles (art. 150 bis)	L5		
		Écarts de cotisations (art. 150 bis)	L6	Measures d'investissement (art. 150 bis)	K3	Measures d'investissement (art. 150 bis)	PA		
		Zones d'activités d'investissement (art. 150 bis)	OW	Régime d'investissement (art. 150 bis)	IF	Zones d'activités d'investissement (art. 150 bis)	XC		
						Zones d'activités d'investissement (art. 150 bis)	PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	1 170	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
							XH	1 170	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		Bénéfice (I moins II)		Déficit (II moins I)		NI			
						ZL	5 522		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							XI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XO		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XH) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XI)							XX	5 522	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052-NOI-SD

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058 A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		SX	SY
		SZ	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne W1

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

 Document obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	352 339	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	8 400							
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	49 491		Dividendes		ZD								
	Prélevements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF	401 831		Report à nouveau	ZG	393 431								
							TOTAL II	ZH	401 831						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		YQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YS	201							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	1 711							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	1 912			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle ⁵ , CFE, CVAE						YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		YZ	365							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	365			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	5 940							
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	15							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *						OZ	19 502							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS								
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP	2.00							
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RI								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK								
- Numéro de centre de gestion agréé *										NP					
- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au CGI)										Si vous cochez 1 ou non *		ZR			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(5 522)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 10%	JL							
				Plus-values à 10%	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	4 024	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 10%	JO							
				Plus-values à 10%	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 0 si filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-SOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 58 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise **2G PARTICIPATIONS** Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine ⁽¹⁾	Valeur nette réévaluée ⁽²⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements ⁽³⁾	Valeur résiduelle
I - Immobilisations ⁽⁴⁾					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Pris de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations ⁽⁴⁾						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été annulés à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme des cotes sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) ⁽⁵⁾					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁶⁾		(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁶⁾			(B)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽⁶⁾				(B)	(C)	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 248 bis IA, 206 C et 210 F du CGI.

Formulaire abilité n° 4243
 et code général de comptes

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS** Néant

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ☑ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 16% <input checked="" type="checkbox"/> Gains nets retenus de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sevens</i> et bis du CGI) <input type="checkbox"/> Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 2,8 M€ (art. 219 I a <i>sevens</i> et bis du CGI) <input type="checkbox"/>
---	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme soumises au régime des exercices antérieurs restant à déclarer à la date de clôture de l'exercice	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 + 5 - 6
	À 19%, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sevens</i> et bis du CGI)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sevens</i> et bis du CGI)	À 15% Ou À 16,5% ⁽¹⁾		
	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes						
Moins-values nettes à long terme soumises au régime des exercices antérieurs restant à déclarer à la date de clôture de l'exercice	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications complémentaires relatives à cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 formulaire obligatoire
 article 83 A du code
 général de l'impôt

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS							Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1							
Reserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2							
TOTAL (lignes 1 et 2)		3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
		5						
TOTAL (lignes 4 et 5)		6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)								
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		5
				donnant lieu à complément d'impôt	3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	4	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2053.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Formulaire de la rubrique 353 A
du code général de l'entreprise

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015 Durée en nombre de mois		1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OX	
Production vendue - Biens	OX	
Production vendue - Services	OX	
Production stockée	OX	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OX	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OX	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OX	
Transferts de charges réaffectées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OX	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OX	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OX	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OX	
TOTAL 1	OX	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	OX	
Variation de stocks (marchandises)	OX	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OX	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OX	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OX	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OX	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OX	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OX	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, ...), T.I.P.P.	OX	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OX	
TOTAL 2	OX	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OX
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	OX	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, ref. notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	OY	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	OX	
Période de référence	OY	
Date de cessation	OX	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes OX à OY, OX et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée (ligne OX, portées en ligne OY).		
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.		

N° 11624 * 16

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2016

Comptables obligatoires
sur 30/01/2016 (11/01/2016)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Neant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (Voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LE MANCQ Prénoms GILLES
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 19/10/1965 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 39 BIS Voie CHEMIN DES VIGNES
 Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

Titre (2) MR Nom patronymique MARCHAL Prénoms GILLES
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 20/12/1970 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 1 Voie CLOS DAME GILLE
 Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays FR

1 - Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-rits en bas à droite de cette même case.

2 - Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MME pour Mademoiselle.
 Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaires obligatoires
en 3 exemplaires (M, A, G, L)

N° de départ

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
2 (D)Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIREN 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

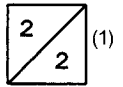
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP1 PONTAULT
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 4 0 6 8 3 9 0	% de détention	100.00
Adresse : N°	47	Voie	AVENUE CHARLES ROUXEL
Code Postal	77340	Commune	PONTAULT COMBAULT
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP2 MELUN
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 2 0 3 5 7 8 7	% de détention	100.00
Adresse : N°	41	Voie	AVENUE THIERS
Code Postal	77000	Commune	MELUN
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP4 SUCY
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 8 5 5 5 7 8 8	% de détention	100.00
Adresse : N°	209	Voie	RUE DE BOISSY
Code Postal	94370	Commune	SUCY EN BRIE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	SB COMBS LA VILLE
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 6 4 0 0 4 5	% de détention	100.00
Adresse : N°		Voie	PLACE DE L'AN 2000
Code Postal	77380	Commune	COMBS LA VILLE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH3 TORCY
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 4 2 4 2 1 8	% de détention	100.00
Adresse : N°	7	Voie	AVENUE JACQUES PREVERT
Code Postal	77200	Commune	TORCY
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH1 CHAMPIGNY
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 3 1 2 7 6 0 7	% de détention	100.00
Adresse : N°	107	Voie	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
Code Postal	94500	Commune	CHAMPIGNY SUR MARNE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH2 MEAUX
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 4 7 1 5 3 2 7	% de détention	100.00
Adresse : N°	31	Voie	RUE DU COMMANDANT BERGE
Code Postal	77100	Commune	MEAUX
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP5 CHENNEVIERES
N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 1 8 1 5 4 8	% de détention	100.00
Adresse : N°	23	Voie	ROUTE DE LALIBERATION
Code Postal	94430	Commune	CHENNEVIERES SUR MARNE
		Pays	FR

1. Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice 2012.

Filiales et participations

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital de la société)



Extension 1

Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP6 LAGNY"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="5 2 9 1 3 6 6 8 1"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="117"/>	Voie	<input type="text" value="RUE SAINT DENIS"/>
Code Postal	<input type="text" value="77"/>	Commune	<input type="text" value="LAGNY SUR MARNE"/>
		Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP3 STE GENEVIEVE DES BOIS"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="4 9 2 0 8 0 9 2 4"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="138"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE DE CORBEIL"/>
Code Postal	<input type="text" value="91360"/>	Commune	<input type="text" value="VILLEMOISSON SUR ORGE"/>
		Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP7 SANTENY"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="5 3 7 9 7 5 1 7 9"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="14"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE NAIONALE 19"/>
Code Postal	<input type="text" value="94440"/>	Commune	<input type="text" value="SANTENY"/>
		Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP8 YERRES"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="7 8 9 2 6 1 6 0 9"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="3"/>	Voie	<input type="text" value="AVENUE DE LA RESISTANCE"/>
Code Postal	<input type="text" value="91330"/>	Commune	<input type="text" value="YERRES"/>
		Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2G PARTICIPATIONS
SARL au capital de 126 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévues par la Loi qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

1/ RESULTATS

Chiffre d'affaires H.T.	29 700 €
Résultat de l'exercice :	
Bénéfice net comptable	33 392 €
Perte	-

2/ COMMENTAIRES

Néant

PROPOSITION D'AFFECTATION

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	33 392 €

MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS PENDANT L'EXERCICE

Néant

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

PERIMETRE DU GROUPE 2G PARTICIPATIONS

NOM	RCS/SIRET	DETENTION	
		DIRECTE	INDIRECTE
2G PARTICIPATIONS	47884605800012		mère
DP1 PONTAULT	48406839000018	100%	
DP2 MELUN	49203578700018	100%	
DP4 SUCY	49855578800013	100%	
SB COMBS LA VILLE	51364004500011	100%	
DPH1 CHAMPIGNY	50312760700011	100%	
DPH2 MEAUX	50471532700012	100%	
DPH3 TORCY	51342421800016	100%	
DP5 CHENNEVIERES	52818154800017	100%	
DP6 LAGNY	52913668100010	100%	
DP7 SANTENY	53797517900012	100%	
DP8 YERRES	78926160900018	100%	
DP3 STE GENEVIVE DES BOIS	49208092400029	100%	

DIVIDENDES

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le compte courant ouvert au nom de M. MARCHAL Gilles, Gérant associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Le compte courant ouvert au nom de M. LE MANCQ Gilles, associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Les conventions de trésorerie signées avec les filiales et participations sont maintenues.

Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales et participations sont maintenues.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts dans le développement de la prise de participations.

En sa qualité de société holding, tête du groupe qu'il compose avec ses filiales, la SAS 2G Participations assume un double rôle, d'une part de société animatrice du groupe, dont elle définit les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant et, d'autre part, de prestataires de services administratifs et organisationnels au bénéfice de ses filiales.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault,
Le 6 juin 2016

La Gérance

X 

2G PARTICIPATIONS
SAS au capital de 126 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

Le 30 juin 2016, à 10 heures, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Marchal président de la société 2G Participations.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2015**;
- Approbation de ces comptes et rapport;
- Quitus à la Gérance;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2015;
- Le rapport de gestion de la Gérance;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

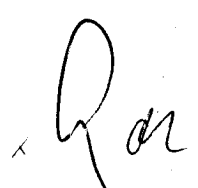
Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été remis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :



La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa de l'article L. 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2015**, tels qui lui sont présentés par la Gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat bénéficiaire** s'élevant à la somme de **33392 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	33 392 €
Total	33 392 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérance.

Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Il en sera de même quant à son statut de Président, suite à la transformation de la société en SAS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

